

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2020

L'An deux mil vingt, le lundi 09 mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, M. Jean-François BELLISSEN, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY, Laurent MAUDET, Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mme Françoise POTIER.

Absents excusés : M. Jean-Charles GESLAND, Mmes Sophie GALPIN et Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

Absents : Mmes Yveline LEPESQUEUR et M. Christophe CHATELAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Françoise POTIER a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h31.

Madame le Maire explique qu'il y avait une erreur dans les chiffres présentés lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, le 25 février 2020. À la demande du Trésorier et avec l'accord, à l'unanimité, des élus présents, elle rajoute à l'ordre du jour :

- Budget primitif 2019 : rectification du résultat reporté en section d'investissement,
- Approbation Compte Administratif 2019 Commune,
- Affectation du résultat 2019 - Budget Commune,

Approbation du procès-verbal du 25 février 2020.

Le compte-rendu sera envoyé aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance, faire part de leurs remarques et corrections éventuelles avant approbation.

Révision de la délibération du 27 avril 2016 créant un poste d'assistant de gestion administrative

Madame le Maire explique que Christèle BAROILLER, qui travaille pour la commune 6 heures par semaine en tant qu'adjoint administratif depuis le 09 mai 2016, a donné sa démission pour travailler à temps complet pour la mairie d'Arçonnay.

À la demande du Centre de Gestion de la Sarthe, le Conseil Municipal est invité à réviser sa délibération du 27 avril 2016, créant le poste d'assistant de gestion administrative à temps non complet (6/35ème), afin de la mettre à jour des évolutions intervenues depuis 2016.

Budget primitif 2019 : rectification du résultat reporté en section d'investissement

Madame le Maire explique que le résultat reporté au Budget Primitif 2019, en section d'investissement, était erroné. En effet, le déficit qui a été reporté (11 916,59 €) correspondait au résultat de la section d'investissement une fois pris en compte les restes à réaliser.

Or, il fallait reporter le résultat sans prendre en compte ces restes à réaliser. En accord avec le Trésorier, il est demandé au Conseil Municipal de rectifier cette erreur.

Les élus, à l'unanimité, donne leur accord pour que cette erreur soit corrigée.

Rappel des chiffres du compte administratif 2018

Les recettes de la section d'investissement s'élevaient à :	497 971,75 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élevaient à :	197 439,87 €
Report de l'exercice précédent :	- 378 882,27 €
Déficit de la section d'investissement au 31/12/2018 :	78 350,39 €

Restes à réaliser - Dépenses :	11 997,20 €
- Recettes :	78 431,00 €

Approbation du Compte Administratif 2019 Commune

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	625 266,14 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	440 731,52 €
Report de l'exercice précédent :	0,00 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2019 :	184 534,62 €

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	488 236,51 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	199 365,07 €
Report de l'exercice précédent :	- 78 350,39 €
Excédent de la section d'investissement au 31/12/2019 :	210 521,05 €
Restes à réaliser - Dépenses :	31 596,04 €
- Recettes :	0,00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2019 Commune a été adopté à l'unanimité des votants.

Affectation du résultat 2019 - Budget Commune

Concernant le résultat du Budget Primitif Principal 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

. au compte 1068 (recettes)	84 534,62 €
-----------------------------	-------------

En section d'exploitation de l'exercice 2020

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	100 000,00 €
---	--------------

Vote du Budget Primitif Assainissement 2020

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif Assainissement 2020.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Section de fonctionnement : Recettes : 98 372,00 € Dépenses : 98 372,00 €

Section d'investissement : Recettes : 42 682,00 € Dépenses : 42 682,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2020 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Vote du Budget Primitif 2020 - Budget Commune

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement : Recettes : 699 204,00 € Dépenses : 699 204,00 €

Section d'investissement : Recettes : 479 382,00 € Dépenses : 479 382,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Budget Primitif 2020 Commune - Principales dépenses d'investissement :

- Remboursement du capital des emprunts :	34 216,00 €
- Aménagement du croisement rue de la Croix de Pierre / route de Bèlevent :	22 593,00 €
- Enfouissement des réseaux téléphoniques rue de la Croix de Pierre :	10 000,00 €
- Travaux de voirie en agglomération :	20 000,00 €
- Isolation de logements locatifs :	40 000,00 €
- Éclairage à l'Arche Saint-Michel :	7 800,00 €
- Rénovation fresque Saint Martin (Église) :	2 620,00 €
- Achat de terrains :	110 000,00 €
- Rénovation à la mairie et projet atelier :	100 000,00 €

Élections municipales : bureau de vote et permanences.

Madame le Maire rappelle la constitution du bureau et le planning des permanences. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, elle fait part à l'assemblée des mesures prises pour la mise en place du bureau de vote et les consignes à appliquer tout au long de la journée afin d'assurer la sécurité de chacun.

Questions diverses.

- La Fête de l'École doit avoir lieu à Maresché le 14 juin 2020.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 20h58.